



apiculteurs, bergers, éleveurs si vous suspectez un dégât lié à l'ours

Téléphonez dans les 48 heures*

vous êtes dans le périmètre du Parc National ou de sa zone périphérique		vous êtes hors zone du Parc National ainsi que sur la totalité du territoire communal de Bagnères de Bigorre et Campan	
aux bureaux du Parc National des Pyrénées (PNP)		aux bureaux du service départemental d' Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS)	
parc national des pyrénées Ours 24h/24	05 62 34 14 79	bureau de Lourdes	05.62.94.55.10
		brigade Ouest 1	06.25.03.21.15
		brigade Est 2	06.27.02.59.49

à défaut de pouvoir contacter le PNP ou l'ONCFS, vous pouvez joindre l'équipe technique ours au 05.62.00.81.08

Localisez précisément l'emplacement des dégâts

recouvrez si possible l'animal tué pour empêcher les charognards de le dépecer, ne touchez pas aux ruches endommagées

expertise des dégâts

Un expert agréé se rendra, dans les plus brefs délais, sur les lieux pour expertiser les dégâts et assurer les démarches administratives nécessaires à l'instruction du dossier

^{*} en cas de répondeur, laissez un message et vos coordonnées, vous êtes garanti d'être rappelé dans les plus brefs délais